

N° 17

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE  
DE CAMONDATE DE CONVOCATION  
26/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 23

votants 27

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL  
Commission Jeunesse,  
Santé, Bien-être

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 19h56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-six, le premier avril à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TELLIEZ, Maire.*

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs M. TELLIEZ, Mme NOISELIET, M. ACCART, Mme AUGUSTE, M. CARDON, Mme BRUXELLE, M. BAYOUMI, Mme LEGRAND, M. CARPENTIER, Mme WESTLAND, M. MORTEL, Mme SCHLESSER-LELIEVRE, Mme TOUTAIN, M. CANDRE, M. BASTARD, Mme BILLION, M. BOCQUILLON, M. TOSOLINI, M. MULLOT, Mme MORRIER, M. HADOUX, Mme CHEVALIER, M. LEMOINE.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

- M. SENECHAL (pouvoir donné à Mme TOUTAIN)
- Mme PATOUX (pouvoir donné à Mme AUGUSTE)
- Mme TERLON--CORDE (pouvoir donné à M. MULLOT)
- Mme RAIMBEAUX (pouvoir donné à Mme LEGRAND)

**Secrétaire de séance :**

Mme Veronique SCHLESSER-LELIEVRE

## DELIBERATION N° 17

### OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – Commission Jeunesse, Santé et Bien-être

Le Conseil Municipal de CAMON décide de former une Commission Jeunesse, Santé et Bien-être, composée de 6 membres, chargée d'étudier les questions à soumettre à l'avis de l'Assemblée délibérante.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la Loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,

VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 instaurant le principe de représentation proportionnelle au sein des commissions,

VU les articles L2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de créer une commission « Jeunesse, Santé et Bien-être »,

#### DELIBERE

ARTICLE 1 : La Commission Jeunesse, Santé et Bien-être est créée.

ARTICLE 2 : La Commission Jeunesse, Santé et Bien-être est composée de la façon suivante :

Membres
1 – Juliette TOUTAIN
2 – Rémi CARDON
3 – Juliette WESTLAND
4 – Nathalie NOISELIET
5 – Séverine LEGRAND
6 – Lou TERLON--CORDE

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Suffrages exprimés :

- Voix POUR : 27
- Voix CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CAMON' at the top and 'SOMME' at the bottom, with a central emblem depicting a building and a figure.

Le secrétaire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal base.